



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Getlink S.E.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites ordinaires existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2025 - résolution n° 18

Getlink S.E.

37-39 rue de la Bienfaisance – 75008 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros
RCS Nanterre 784 824 153



KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Getlink S.E.

37-39 rue de la Bienfaisance – 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites ordinaires existantes ou à émettre

Assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2025 - résolution n° 18

A l'assemblée générale extraordinaire de la société Getlink S.E.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites ordinaires existantes ou à émettre au profit d'une catégorie de cadres de la Sociétés ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sein de l'article L. 225-197-2 du code de commerce et/ou mandataires dirigeants sociaux de votre société, qui répondent aux conditions fixées par l'article L.225-197-1 du code de commerce, et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 550 000 actions ordinaires, soit 0,1% du capital de la société à la date du 5 mars 2025.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 12 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 14 avril 2025

KPMG S.A.

Philippe Cherqui
Associé

Signé par :

F14421BA66BC4F8...

Forvis Mazars S.A.

Eddy Bertelli
Associé

Signé par :

BC5405D916544D9...